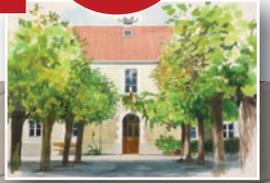


Le Petit **BUNO**



Bulletin municipal de Buno-Bonnevaux - n°11 - septembre 2022

SOMMAIRE

Infos pratiques.....	P.2
Actualités en bref.....	P.2 à 7
Jeux.....	P.2, 5, 7
La vie communale.....	P.8 à 10
La vie associative	P.11
La vie scolaire.....	P.11
Divers et résultats jeux.....	P.12

Une équipe de volontaires engagés pour la propreté du village



**La course du cœur,
la solidarité des enfants
de l'école de Buno**
Page11

*L'engagement des enfants
à la une de notre actualité*



INFOS PRATIQUES

Mairie

Contact mairie

Tél : 01 64 99 48 87 - Fax : 01 64 99 32 32
Courriel : mairie@buno-bonnevaux.fr
Site internet : www.buno-bonnevaux.fr

Ouverture de la mairie

Lundi : 14h-16h - Mercredi : 10h-12h
Vendredi : 15h-18h
1^{er} et 3^e samedis du mois : 10h-12h

Eco-centre

ZONE DU CHÊNÉT : TÉL : 01 64 98 94 66

Du lundi au samedi : de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h
(En hiver, du 15 oct au 31 mars, fermeture fixée à 17 h)
Dimanches et jours fériés : de 9 h à 12 h.
L'accueil prend fin 15 mn avant la fermeture.

MOIGNY-SUR-ECOLE (végétaux uniquement)

Eco-centre accessible :

Du mardi au vendredi : 10 h à 13 h
Samedi et dimanche : 9 h à 13 h 30
Fermeture : les lundis et jours fériés

Horaires des cars Bus 284-003

MARCHÉS DE MAISSE ET DE MILLY-LA-FORÊT MERCREDI :

- Aller : départ mairie de Buno-Bonnevaux à 9 h 30, arrivée à Maisse (marché) à 10 h 00 ;
- Retour : départ Maisse (marché) à 11 h, arrivée à Buno-Bonnevaux (mairie) à 11 h 33 ;

JEUDI :

- Départ Buno-Bonnevaux (mairie) à 13 h 15, arrivée à Milly-la-Forêt (Colombier) à 13 h 58 ;
- Retour : départ Milly-la-Forêt (Colombier) à 16 h 15, arrivée à Buno-Bonnevaux (mairie) à 17 h 00.

État civil



NAISSANCES :

- Loris Besnard-Coiet né le 15 mars 2022,
- Noëlie Feltz née le 26 avril 2022.

Bienvenue et félicitations aux parents

MARIAGE :



- Aurélie Laviec et Cyril Luc, le 28 mai 2022,
- Sophie Dolou et Teddy Secret, le 2 juillet 2022.

Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur

DÉCÈS :



- M. Yves Cugnet, le 27 mai 2022.

Toutes nos condoléances



Le mot DU MAIRE

Enfin, nous retrouvons peu à peu, après deux années de restrictions sanitaires, nos libertés, notre enthousiasme et le plaisir de nous retrouver autour des animations et événements de notre village.

L'année 2022 a débuté par le recensement de la population de notre village. Sans attendre le chiffre officiel de l'Insee qui nous parviendra à la fin de l'année, je peux déjà vous dire que nous avons passé la barre des 500 habitants. C'est une très bonne nouvelle car depuis plus d'une décennie, notre population ne cesse de décroître. Notre village présenterait à nouveau de l'attractivité.

L'année est à nouveau ponctuée par la contribution sans équivoque des bénévoles du village qui viennent aider l'équipe municipale. Je leur adresse mes sincères remerciements et leur exprime mon admiration pour leur choix de donner un peu de leur temps au service de l'intérêt général.

Vous avez pu constater la réfection de la voie reliant le Hameau de Chantambre à Buno et des aménagements de sécurité à plusieurs emplacements. Nous engageons ses investissements parce que la vitesse excessive dans le village devient de plus en plus insupportable. Nous recevons souvent des doléances dans ce sens et nous avons décidé de mettre progressivement en place des ralentisseurs.

Vous découvrirez dans les pages suivantes quelques sujets que nous souhaitons partager avec vous notamment la recette de la « Tarta de Santiago » que je vous conseille d'essayer tout en ayant de la modération pour la liqueur réservée aux adultes.

Bonne lecture

Agenda EN BREF

Restitution de l'inventaire du patrimoine : 17 septembre 2022

Fête de la betterave : 2 octobre 2022

Commémoration de l'armistice de 1918 : 11 novembre 2022

Père Noël de Buno : 3 décembre 2022

L'actualité EN BREF

Création d'un point d'eau au stade ...

Enfin, un point d'eau potable au stade, à disposition du public.

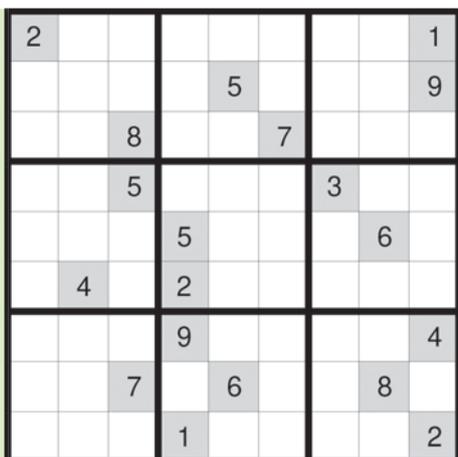
Cet aménagement, indispensable aux sportifs, randonneurs et autres usagers des lieux, a été réalisé par Denis, membre du collectif des bénévoles de notre village.

Il a fait preuve d'ingéniosité, de créativité et de courage pour s'adapter au site et aux conditions climatiques de ce mois d'août.

Nous le remercions sincèrement.



JEUX Sudoku



Intrusion malveillante au château d'eau situé à Gironville-sur-Essonne...

Une situation relativement inquiétante pour que BFM Paris s'y intéresse.

Les abonnés de Suez ayant communiqué leur contact téléphonique ont tous reçu à l'aube (3h) du 28 février 2022, un message du Siarce et de Suez les informant qu'en raison de l'intrusion d'un ou plusieurs individus dans un château d'eau, l'eau du robinet est interdite à la consommation, aux usages alimentaires ainsi qu'à l'hygiène corporelle.

Il s'agit d'une mesure de précaution



concernant les communes de Buno-Bonnevaux, Gironville-sur-Essonne et Prunay-sur-Essonne.

En partenariat avec la mairie, le Siarce et Suez ont organisé une distribution d'eau aux habitants en attendant d'avoir les résultats d'analyses bactériologiques et toxicologiques lancées aussitôt par l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

C'était le soulagement pour tout le monde lorsque le résultat négatif des analyses est annoncé en direct par le Maire de Buno-Bonnevaux lors de son interview, en fin de journée sur BFM Paris.

La rave-party géante n'a finalement pas eu lieu en Seine-et-Marne mais en Essonne et plus précisément à Buno-Bonnevaux ...



Cet évènement illégal a rassemblé un millier de jeunes et certains types d'adultes au lieu des 3000 personnes semble-t-il attendues.

Le samedi 26 mars 2022 à 1h du matin, un convoi de 300 véhicules débarque sur Buno-Bonnevaux et s'installe dans les

la caisse de décibel qu'a constitué ce rassemblement. A voir les plaques d'immatriculation, c'est à croire que la France entière s'est retrouvée à Buno, le temps d'un weekend.

Des mesures drastiques (suppression des dessertes des gares environnantes, interdiction d'accès aux voies et chemins limitrophes, ...) ont été prises par les autorités préfectorales pour limiter le nombre de participants car au-delà de l'illégalité de la manifestation, le site présente des risques majeurs (relief accidenté, clôtures électriques de



la ferme agricole BASF, carrières de sables siliceux de Fulchiron dont le dénivelé est vertigineux).

La fin de la partie a eu un goût très amer pour les organisateurs : sortie des lieux au compte-gouttes, plus de 10 camionnettes remplies de matériel de sonorisation ont été saisies, la brigade cynophile de la gendarmerie a été très active et les prises sont innombrables, plus de 150 véhicules verbalisés.

Nous déplorons ce rassemblement au cours duquel les jeunes ont tagué des rochers du chemin de la Bonde à côté de la gare.

Au procès des organisateurs qui aura lieu fin septembre 2022, M. Coudoro s'est porté partie civile au nom de la commune.



champs privés au-dessus du Haut de la Butte ronde à Bonnevaux.

Les compagnies de gendarmerie de Milly-la-Forêt, de St-Chéron, de Palaiseau et de Lardy ont été mobilisées par le Préfet de l'Essonne sans compter les brigades cynophiles et hélico-portées, la sécurité civile et les pompiers de Maisse.

De la nuit de vendredi/samedi jusqu'au dimanche soir, le voisinage a dû supporter



Entretien de la toiture de notre église

En 2019, la couverture de l'église Saint-Léger a enfin été restaurée après presque un siècle d'attente. Deux ans après, ce sont les pigeons qui ont établi leur domicile dans le clocher qui entament à nouveau sa dégradation par l'ampleur de leurs déjections.

En effet, les fientes de pigeons sont acides et favorisent le développement de lichens, néfastes pour les toitures. En si peu de temps, on distingue sur la photo de la sacristie, une importante accumulation de lichens, de fientes, de mousses et de végétation de tout genre.

Nous savons tous que nous ne pouvons empêcher les oiseaux de déposer leurs déjections sur nos toitures. En attendant de trouver et mettre en place un dispositif limitant leur présence dans le clocher, la municipalité a réalisé un nettoyage général de la couverture par brosseage, enlèvement des matières,

curage des chéneaux et des gouttières au moyen d'une nacelle.

Pour neutraliser les bactéries, mousses, champignons de tout genre favorisés par les fientes, un traitement anticryptogamique est également appliqué.

Nous restons vigilants sur cette situation de la toiture afin que l'investissement réalisé soit pérenne.



Entretien des avaloirs...

Nous partageons avec vous, une des opérations d'entretien de la commune que nous réalisons périodiquement : il s'agit du nettoyage des avaloirs, du curage des canalisations qui permettent l'écoulement naturel des eaux à la nappe phréatique et à la rivière.



La situation géographique de notre village présente malheureusement un relief très accidenté. Ce qui favorise le ruissellement à haut débit en période de fortes pluies.

Certaines habitations sont plus exposées que d'autres. Néanmoins, la vigilance est la même pour tout le monde en matière d'utilisation des voies publiques : la préservation de la fonctionnalité de ces

ouvrages est nécessaire pour prévenir les inondations.

Ces opérations sont complétées par le balayage périodique réalisé sous l'égide de la Communauté de Communes des 2 Vallées, préservant ainsi notre cadre de vie.

Le parc de Loury s'est offert un toilettage au printemps

Dès le début du printemps, la municipalité a entrepris un nettoyage des installations de jeux en faisant appel à un spécialiste.

En effet, cette opération nécessaire à la sortie de l'hiver permet de retirer les feuilles et la mousse en formation par jet d'eau pour préparer l'arrivée de nos chers enfants.

Depuis son inauguration l'année dernière, nous avons constaté une fréquentation régulière. Cela confirme que l'investissement correspond à un vrai besoin.

Le constat, plutôt négatif, que nous faisons est la présence quelques fois d'adultes sur les jeux alors que l'âge max autorisé (8 à 10 ans) est indiqué sur les équipements.

Certains fument dans l'espace clos alors que c'est interdit (affichage aux entrées).

Des enfants à vélo dans l'espace clos sont aussi à déplorer. N'hésitez pas à leur rappeler, certes avec courtoisie, les règles de base afin de préserver cette installation pour le plaisir des enfants, et aussi des grands en ce qui concerne les pistes de pétanque, la table de ping-pong et l'espace de pique-nique.



Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal des Deux Vallées...

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal des Deux Vallées est un lieu ouvert à tous, qui offre à chacun un parcours adapté à sa demande :

- **L'éveil musical et corporel pour les plus jeunes (3/5 ans),**
- **La formation initiale et le cursus pour les enfants, adolescents et jeunes adultes,**
- **Des cours individuels adaptés pour les adultes,**
- **De nombreux chœurs et ateliers (Percussions africaines, Batu-cada adultes, Human Beatbox, Musiques actuelles, Atelier jazz) pour tous,**
- **Un atelier spécialisé pour des personnes en situation de handicap mental,**
- **Un atelier destiné aux séniors (quatrième âge).**



RENTREE 2022/2023 :

IMPORTANT : Afin de rendre le Conservatoire plus attractif et démocratiser l'accès à la culture, le Comité syndical a voté au mois de juin une diminution importante des tarifs, en particulier pour les tranches basses. Nous consulter, pour plus d'informations.

Contact pour tout renseignement :
01.64.98.72.76.

Mail : secretariat@musique2v.fr

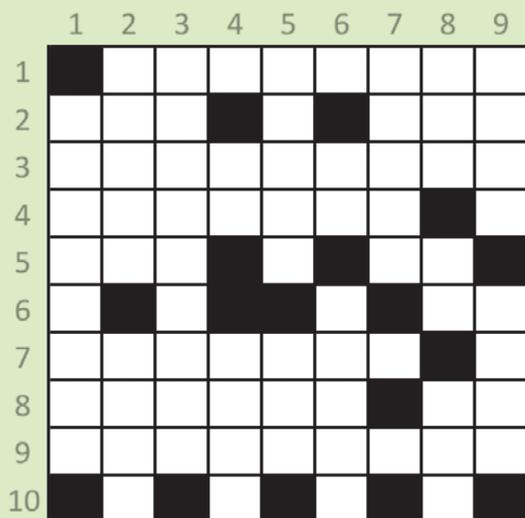
Site internet : <https://www.musique2v.fr/>

Adresse du Secrétariat :

3 rue Houdin 91490 Milly-la-Forêt

Lieu des Cours :

22 bd du Mal Lyautey 91490 Milly-la-Forêt



JEUX Mots croisés

Horizontalement :

1. Tentera.
2. Saison chaude - Produit du terroir.
3. Crèches.
4. On le souhaite bon
5. Général célèbre - Champion.
6. On s'en protège en été.
7. Maîtresse de stage.
8. Au rang N - Pronom indéfini.
9. Imiterait.

Verticalement :

1. Elles ne font pas de différence.
2. Le tour de France en compte plus d'une - Solidaires.
3. Pour faire la fête.
4. Pratique pour la couture - Déserts rocheux.
5. Herbe aromatique - Institut spécialisé.
6. Action de rire - Tranchant.
7. Esquiva.
8. Presque rien - Connu - Palmipède.
9. Poignée - Souffle d'air.

Réfection de la chaussée reliant Buno au hameau de Chantambre...

La commune a engagé cette année des travaux de réfection de la bande de roulement située entre Buno et le hameau de Chantambre.

Ces travaux ont été subventionnés par le Département de l'Essonne que nous remercions.

Par ailleurs, la chaussée a été élargie pour permettre la création d'une bande réservée aux piétons, notamment les enfants habitant Chantambre qui empruntent régulièrement cette voie pour aller prendre le car scolaire.



Aménagement de ralentisseurs...

De nombreuses voies de notre village sont le siège de vitesse excessive mettant ainsi en danger les riverains et les autres usagers de la voie publique.

La municipalité a entrepris des aménagements de ralentisseurs.

Ces travaux ont été précédés d'une expérimentation sur plusieurs semaines au moyen de dispositifs mobiles de type GBA, ce qui a permis d'ajuster les emplacements et de déterminer le type de ralentisseur approprié.

Beaucoup de riverains ont accueillis avec satisfaction ces installations, à savoir ; une chicane sur la route de Milly, un dos d'âne sur la route de Chantambre devant le parking communal. Une chicane est également installée sur la route de Chantambre précisément au niveau de la voie reliant Buno au Hameau de Chantambre.



Dépôts sauvages...

Les dépôts sauvages sont un vrai fléau. Cet été encore, nous retrouvons des jouets et accessoires d'enfant, des cartons de déménagement sur nos plateformes d'apport volontaire.



Malgré la sensibilisation sur les signalétiques, beaucoup de personnes pensent encore qu'il est autorisé de déposer des déchets sur les plateformes, à l'extérieur des bornes enterrées.

Des affiches avec textes et images montrent pourtant que cela est interdit.

Nous rappelons que les déchets (emballages, verres, cartons, ...) dont la taille est supérieure aux ouvertures des bornes doivent être déposés à la déchetterie de la zone du Chenêt (Milly-la-Forêt), ouverte à tous.

Les bacs individuels de couleur jaune servent également à la collecte des cartons, emballages de taille moyenne.

Certes, nous sommes conscients que cette information dans notre bulletin municipal ne parvient pas forcément aux habitants des villages voisins qui utilisent



nos plateformes. Nous renforcerons l'information sur les sites.

Rappelons que de tels dépôts sont considérés comme étant des dépôts sauvages, passibles d'une amende de 1500 €.

Soyons tous responsables !

Système d'information sur les armes (SIA) : Une obligation pour les détenteurs d'arme...

A partir du 8 février 2022, la création d'un compte personnel dans le SIA est devenue obligatoire pour toutes les démarches relatives à la détention d'armes.



Chasseur
Licencié
 Non licencié
Collectionneur
 Métier & Association

Le SIA concerne les différentes catégories de détenteurs d'armes qui doivent, de manière progressive jusqu'au 1^{er} juillet 2023 (dernier délai), créer leur compte sur le nouveau système pour acquérir, vendre une arme ou, le cas échéant, déposer des demandes d'autorisation en vue de les acquérir ou de les détenir. Au-delà de cette échéance, les détenteurs ne seront plus autorisés à conserver leurs droits sur les armes qu'ils possèdent.

Ainsi, depuis le 8 février 2022, ce sont les chasseurs qui doivent créer leur compte personnel. Les licenciés et anciens licenciés des fédérations de tir, ball-trap et ski-biathlon y ont accès à partir de septembre 2022.

Comment créer son compte ?

Depuis le 08 février 2022, le SIA est accessible aux personnes majeures ayant un permis de chasser. Le SIA permet de faire vos démarches et d'accéder à votre râtelier numérique. Pour ouvrir votre compte, vous devez avoir une adresse mail et vous rendre sur :

<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

Un guide en ligne indique les étapes à suivre.

Préparez les justificatifs suivants (scannés ou photographiés) :

- Pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour)
- Permis de chasser
- Justificatif de domicile
- Préparez également votre numéro SIA si votre armurier a eu l'occasion de vous en créer un depuis janvier 2021.

Une fois le compte créé :

- un numéro d'identifiant vous est attribué. Pour vous connecter à votre compte, vous devrez saisir ce numéro et le mot de passe que vous avez choisi.
- un numéro SIA vous est affecté. Ce numéro vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'armes. Il doit être présenté à votre armurier avant chaque intervention de sa part sur votre arme.

En cas de difficultés pour créer votre compte SIA, vous pouvez vous faire aider par votre armurier, dans un point d'accueil numérique en préfecture ou dans les maisons France Services. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la préfecture :

<https://www.essonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Securite-interieure/Armes>

À NOTER : la création d'un compte SIA avant le 1^{er} juillet 2023 est obligatoire. À partir de l'ouverture de votre compte SIA, vous avez 6 mois pour compléter les informations relatives aux armes qui sont dans votre râtelier numérique provisoire.

A	C	C	A	L	M	I	E	C	E
P	R	E	S	S	I	O	N	A	R
B	L	E	I	C	P	U	A	N	T
L	G	E	L	E	R	E	N	I	E
E	E	E	U	L	E	R	E	C	M
R	R	U	B	V	V	R	M	U	O
U	E	Q	R	E	I	E	O	L	R
T	H	S	O	T	S	N	M	A	A
A	P	A	U	T	I	N	E	I	B
R	S	R	I	E	O	O	T	R	R
E	O	R	L	U	N	T	R	E	U
P	M	U	L	O	E	I	E	T	M
M	T	O	A	R	P	L	U	I	E
E	A	B	R	I	D	I	O	R	F
T	I	N	D	G	R	E	L	E	B

JEUX Mots mêlés

Il faut retrouver tous les mots de la liste dans la grille : ils y sont mêlés horizontalement, verticalement, en diagonale et ce, dans les deux sens. Une fois ces mots repérés, les lettres non utilisées vous permettront de reconstituer un nouveau mot.

- | | | |
|------------|-------------|-------------|
| ACCALMIE | BRUME | PLEUVINER |
| ANEMOMETRE | CANICULAIRE | PLUIE |
| ATMOSPHERE | CIEL | PRESSION |
| BAROMETRE | FROID | PREVISION |
| BOURRASQUE | GELER | TEMPERATURE |
| BROUILLARD | GIROUETTE | TONNERRE |
| BRUINEUSE | GRELE | |

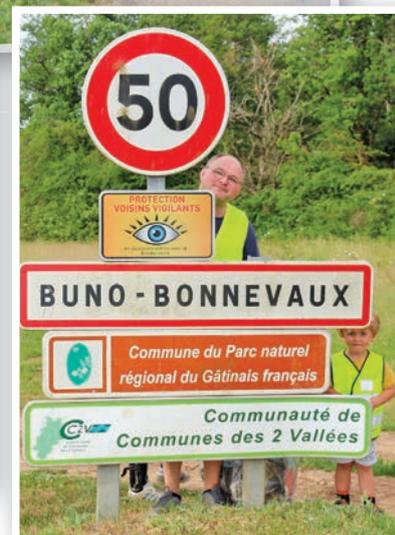
Mot à trouver en 8 lettres :

--	--	--	--	--	--	--	--

OPERATION ESSONNE VERTE ESSONNE PROPRE ... une mobilisation de volontaires ce dimanche 22 mai

Merci et bravo à tous les volontaires qui ont répondu présent à cette opération de nettoyage de notre village.

Ce rassemblement organisé tous les ans au printemps crée toujours l'enthousiasme des participants car cette action concrète d'une utilité primordiale pour notre environnement est aussi un moment de partage de nos valeurs de respect de la nature avec les enfants.



Julia, Héloïse, Romane, Lilou, Perrine, Lucie, Élodie, Louis, Gabriel, Lucas, Tom, Hugo, Mattéo et Johan ont été ravis de contribuer, le temps d'une matinée, à enlever les débris souvent déposés par les adultes, bien sûr quelquefois éparpillés par les rafales de vent depuis les poubelles et les bacs à ordures qui débordent.

En sillonnant les chemins, ruelles, abords des bois, ... etc, on fait aussi le constat de regrettables dépôts sauvages qui nécessitent une intervention d'envergure.

Nous vous invitons à venir nombreux nous rejoindre car cette action modeste n'est pas synonyme de « ramasser le déchet des autres comme le disent certains » mais elle est la preuve de notre attachement à un environnement sain et propre et aussi de notre contribution à montrer et expliquer aux enfants que ce n'est pas bien de jeter ses déchets dans la nature.

Les enfants sont ainsi repartis chez eux avec leur diplôme d'écocitoyen en promettant d'être à nouveau au rendez-vous l'année prochaine.

La matinée se termine par un moment de convivialité bien mérité au cours duquel les grands font connaissance en partageant les pique-niques apportés par les uns et les autres.

Merci au Département de l'Essonne qui est à nos côtés pour l'organisation de l'évènement en nous fournissant sacs, gants, affiches et une benne de collecte.

FINANCES COMMUNALES

Le budget communal a été voté en équilibre (dépenses et recettes) à 671.970,61€ en section de fonctionnement et à 428.186,73 en section d'investissement.

En 2021, l'investissement le plus important a été la création du Parc de Loury pour un montant de 159.917,52€ (HT) subventionné à hauteur de 104.800,00€ par le Département de l'Essonne et la Région Ile-de-France à travers un contrat rural. C'est une satisfaction de voir que depuis sa création, grands et petits en profitent pleinement.

En 2022, le fait marquant en investissement est la réfection de la voirie entre Buno et Chantambre pour un coût de 53.107,00€ (HT) subventionnée à hauteur de 36.991,00€ par le Département de l'Essonne à travers un contrat de voirie.

FETE DES VOISINS... 24 juin 2022



Comme d'habitude, la fête des voisins à Buno-Bonnevaux s'organise à la même période que la fête de la musique. On associe donc l'évasion musicale aux instants de convivialité entre voisins.

Le 24 juin dernier, c'est dans le jardin du presbytère que la municipalité a donné rendez-vous aux habitants.

C'est dans une ambiance bon enfant que la dégustation de succulents plats syriens, grecs, français et autres a eu lieu.

Ce fut un agréable moment animé par Luc et Denis malgré le peu de monde. Le temps maussade ce jour-là n'a pas encouragé les sorties.



COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945



Extrait du message de Geneviève DARRIEUSSEQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants :

« La guerre a lieu. Si tragique et terrifiante. Rien ne fut plus comme avant. Rassemblés et fraternels, nous ne l'oublions pas... »

En ce 8 mai 2022, dans chaque ville et village de France, sur nos places, squares et jardins municipaux, devant nos monuments aux morts et mémoriaux, nous commémorons le 77ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe avec une singularité toute particulière, en écoutant les douloureux échos du temps...

Nous nous souvenons du combat acharné des armées françaises et des armées alliées sur tous les fronts, des Français Libres qui n'ont jamais cessé la lutte, du courage des résistants de l'intérieur, de chaque Française et Français qui a refusé l'abaissement, de cette armée des lumières dans l'obscurité. Dans les pas du Général DE GAULLE, ils ont permis à la France de rester la France...

Nous qui savons la fragilité de la paix, le passé nous instruit, les morts nous instruisent. La mémoire est un héritage autant qu'elle est une leçon...

Ce combat, nous le poursuivons ensemble, inlassablement en Français, en Européens, en femmes et hommes libres.»

CHANTIER CITOYENS... Août 2022

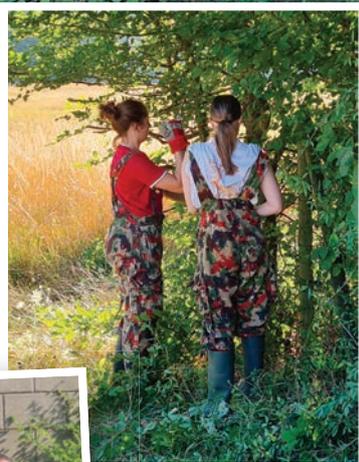
Ils donnent un peu de leur temps de vacances au service de leur village

Ils ont choisi de consacrer une semaine de leurs vacances au chantier citoyen du Siarce organisé en partenariat avec la mairie.

Ils sont très talentueux. On peut admirer le travail de débroussaillage et de coupe d'arbustes et des gourmands de tronc d'arbres au stade et au bassin de rétention d'eau de ruissellement situé en face du cimetière.

Léa, Perrine, Coraline, Marine, Thomas, Nathan, Antoine et Arnaud se sont investis avec sérieux et enthousiasme sous l'encadrement de leur animateur.

Une parfaite cohésion de groupe a été observée au point où le Maire les a invités à la fin de semaine, après les remises de récompenses, à partager ensemble le déjeuner au parc de Loury.



Ce chantier, à destination des jeunes de 17 à 25 ans, est en effet une opportunité pour rassembler les jeunes autour d'une mission commune dont les objectifs sont fixés au début du chantier et évalués à la fin comme dans une entreprise.

Ils apprennent à manipuler divers outils en respectant les règles de sécurité qui leur sont enseignées par leur animateur. C'est une véritable aventure humaine.

Enfin terminée, la semaine de dur labeur sous le soleil ardent de ce début août !

Le moment de la remise des récompenses est donc très apprécié.

M. Coudoro, maire de Buno-Bonnevaux et M. Delcambre, conseiller délégué du Siarce, ont exprimé aux jeunes leur reconnaissance et les ont félicités pour leur courage.

Cette dernière journée s'est achevée par un moment de convivialité et de détente au parc du Loury.





Le comité des loisirs revient en force après 2 années de Covid. Nous sommes ravis de pouvoir proposer de nouvelles manifestations avec une équipe encore plus motivée que jamais et désireuse de faire revivre à nouveau notre beau village. De grands projets sont en préparation et pour cela nous avons besoin de bénévoles. Pour nous rejoindre n'hésitez pas à visiter notre site :

<https://comitedesloisirs-buno-bonnevaux.com>

LA VIE SCOLAIRE - ÉCOLE DE BUNO

Le jeudi 24 mars 2022 à 6h, quelques courageux élèves de CM2 accompagnés de leur enseignante et de quelques parents étaient venus faire un bout de chemin avec les coureurs de « La Course du Cœur ».

Cette course est un évènement sportif et solidaire, ancré sur la question sociétale majeure du don d'organe. Dix-huit équipes, dont une de coureurs transplantés, parcourent 750 km et traversent plus de 200 communes en se relayant durant quatre jours, pour sensibiliser à cette cause.

Ce matin-là, les enfants ont attendu les coureurs et les ont accompagnés depuis la place Jean-Marie Ferry jusqu'au

bout de la route de Chantambre, montrant ainsi leur soutien à cette opération qui a lieu tous les ans.

Le groupe suivait François, coureur de l'équipe Renault, qu'ils ont encouragé en réalisant de très jolis cœurs accrochés sur la place à cette occasion.

Plus tard dans la matinée, les enfants ont pu poser leurs questions à l'un des bénévoles venus à leur rencontre. Ce fut une nouvelle expérience de solidarité pour les enfants.



VOYAGEZ PARTOUT EN ÎLE-DE-FRANCE POUR 5€

Un bouclier tarifaire s'applique désormais dans les transports franciliens. Pour se déplacer dans toute la région, le prix d'un ticket est fixé à 5€ (et même 4€ en carnet). Une mesure prise par Île-de-France Mobilités début mars sur une idée de François DUROVRAY, Président du Département de l'Essonne qui siège au sein de l'instance. « Selon l'endroit où vous habitez, vous payez plus ou moins cher. Ce n'était pas juste. Cette mesure incitera davantage les voyageurs occasionnels à prendre les transports en commun ».



Le Département s'engage ainsi durablement sur le sujet de la mobilité en développant les transports en commun et liaisons douces. Une bonne façon de joindre l'utile à l'agréable et de permettre à l'écologie de progrès de prendre tout son sens : protection de l'environnement et incitation à de nouvelles pratiques, à des alternatives au tout-automobile.

Extrait publication du Département de l'Essonne.

RECETTE : Tarta de Santiago, ... une merveille gustative de Galice !

Cette recette traditionnelle espagnole à base d'amande, citron et cannelle est un régal très simple à réaliser.

INGREDIENTS

- Le zeste d'un citron bio,
- 4 œufs,
- Beurre pour le moule,
- 270 g de poudre d'amandes,
- 250 g de sucre semoule,
- ½ cuillère (à café) de cannelle,
- Sucre glace pour le décor.

PRÉPARATION :

- Préchauffez le four à 180°.
- Mélangez à la fourchette le sucre semoule, le zeste de citron, la cannelle et la poudre d'amande.
- Battez les œufs en omelette et les intégrez progressivement au mélange précédent à l'aide d'une cuillère en bois pour obtenir une pâte homogène et lisse.

CUISSON :

- Beurrez le moule et versez la pâte.
- Enfourez 35 mn.
- Laissez refroidir avant de démouler et saupoudrez de sucre glace.

Suggestion pour les adultes : Accompagnez la préparation d'un petit verre de Pacharán. Typique du pays basque, le Pacharán est une liqueur à goût de prune. Il est préparé en faisant macérer des fruits de prune dans de l'anisette. Dégustation possible à la fête du village. A consommer avec modération.



BON APPÉTIT !

RÉSULTAT DES JEUX

4	6	9	1	3	8	8	5	7	2
5	1	7	4	6	2	2	9	8	3
8	3	2	9	7	5	6	1	4	
7	4	3	2	8	6	6	1	9	5
9	8	1	5	4	3	2	6	7	
6	2	5	7	1	9	3	4	8	
1	9	8	3	2	7	4	5	6	
3	7	4	6	5	1	8	2	9	
2	5	6	8	9	4	7	3	1	

Sudoku :

E				S		S				10
S	I	N	G	E	R	A	I	T		9
E	N	I	E	M	E	O	N			8
T	U	T	R	I	C	E				7
V	A	N								6
S	A	S	H	L	E	E				5
A	P	P	E	T	I	T				4
G	A	R	D	E	R	I	E	S		3
E	S	S	A	V	E	R	A			2
E	S	S	A	V	E	R	A			1
1	2	3	4	5	6	7	8	9		

Mots croisés :

Mots mêlés :

VOTRE ACTUALITÉ EST NOTRE ACTUALITÉ

Transmettez-nous l'information que vous souhaitez partager (notes, photos...) La rédaction la publiera en fonction de l'actualité et de la place disponible.

- Directeur de publication : Bernardin Coudoro
- Comité de rédaction et de relecture : Ségolène Bercher (Rédactrice en chef), Christophe Taillefer, Thierry Bechetoille, Bernardin Coudoro.

Création et Réalisation : jva-graphicréa
www.jva-graphicrea.com - Imprimé en France

